

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 2/2021

Création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la Grande Salle, réfection de la zone Nord-Ouest de la Grande Salle et création d'un WC public

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

- Monsieur Raymond Lambelet,
- Monsieur Samuel Berthoud et
- Monsieur Guillaume de Buren (président)

a été mandatée pour étudier le préavis n°2/2021 cité en titre.

Cette commission s'est réunie une fois le 4 mars 2021 à l'occasion d'une rencontre avec les représentants de la Municipalité, Monsieur Michel Gruaz et Monsieur le Syndic Olivier Duperrut. La commission les remercie pour leurs explications et leur disponibilité.

1. Préambule

La commission dans son ensemble tient tout d'abord à louer la qualité du projet qui repose sur une vision d'ensemble et qui cherche à valoriser des synergies pour répondre de manière efficiente à différents besoins identifiés.

2. Introduction

Le préavis sur lequel la commission s'est penchée porte sur trois opérations au Nord-Ouest de la Grande Salle : La création d'un arrêt de bus sur la route de Bovon ; la création d'un WC public dans la Grande Salle et la réfection du parking de la Grande Salle.

Le financement nécessite un emprunt qu'il est prévu d'amortir sur 30 ans. Les soumissions n'étant pas encore rentrées, les coûts des travaux présentés par la Municipalité restent estimatifs. Au moment de notre rencontre, les relevés ont été effectués et le cahier des charges va être envoyé de manière imminente aux entreprises.

Le projet de création d'un arrêt de bus se fait dans l'urgence en raison d'une récente décision de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton de créer une ligne de bus pour acheminer les élèves au nouveau gymnase de Bussigny. Le projet doit être validé et réalisé rapidement pour être fonctionnel dès la rentrée d'août 2021.

Le projet de création d'un WC fait suite à différentes demandes et à plusieurs débats du Conseil communal qui se sont soldés par l'octroi d'un crédit d'étude de 30'000.- à notre Municipalité en décembre 2019.

Les deux projets susmentionnés impliquent de réorganiser le parking de la Grande Salle. Notons que ce parking nécessitait à terme de toute façon une réfection.

3. Évaluations distinctes des trois projets proposés

a. Arrêt du bus

La commission reconnaît l'opportunité pour notre village de se trouver sur la nouvelle ligne 58 des Transports publics lausannois (TL). Celle-ci nous reliera au réseau de l'Ouest lausannois depuis Bussigny, mais aussi au futur pôle de la gare de Cossonay-Penthalaz.

Grâce à cette ligne 58, une partie des transports scolaires sera effectuée par le réseau des transports publics et non plus par des compagnies mandatées. Ainsi les coûts pour les associations scolaires intercommunales seront réduits. Elles payeront les abonnements communautaires au lieu d'affréter des bus *ad hoc*. Cette solution était déjà à l'étude au sein de l'Association de développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV), mais c'est l'ouverture du nouveau gymnase de Bussigny qui a accéléré de plusieurs années sa mise en service. La participation communale aux transports publics de la zone TL pourrait augmenter légèrement.

L'emplacement retenu pour l'arrêt évite de devoir empiéter sur de la zone agricole et se situe à proximité immédiate de la zone d'activité et de l'auberge. L'aménagement d'une place de parc pour handicapé, de rampes d'accès et de quais adéquats garantissent la conformité avec la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Notons que la Municipalité a pris soin de vérifier la conformité de son projet avec l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (Avacah), ainsi qu'avec la DGMR.

La commission se questionne toutefois sur l'absence d'un abribus et la possible modification des limites de la zone 30 km/h. L'arrêt prévu se trouve en dehors de l'actuelle zone 30km/h. Ces éléments auraient mérité de figurer dans le projet, même si le projet proposé n'empêche pas des adaptations ultérieures.

b. Création d'un WC public

La variante proposée correspond à une des options évoquées durant les débats du Conseil communal. Le nouveau WC se situerait dans l'actuel local technique, entre les toilettes femmes et les toilettes hommes de la Grande Salle. On accèdera au WC uniquement par l'extérieur et son accessibilité sera limitée automatiquement pour éviter des déprédations nocturnes.

De l'avis de la commission le projet proposé regroupe plusieurs avantages :

- On évite de construire un nouveau bâtiment
- L'emplacement proposé n'a aucune implication paysagère
- Aucune excavation pour la pose de conduites extérieures n'est nécessaire
- Un local technique réduit reste disponible
- Cette solution permet un usage hivernal sans ajout d'un chauffage
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est assurée
- L'éventuel sentiment d'insécurité est réduit en raison de l'éclairage et du passage
- La proximité et le passage des employés communaux dissuaderont les déprédations
- Un WC public à proximité immédiate d'un arrêt de bus semble opportun

De l'avis de la commission le projet relève du bon sens et répond à un besoin. Relevons encore que sur les CHF 30'000.- accordés à la Municipalité pour l'étude des variantes à fin 2019, seuls CHF 1750.- ont été utilisés. L'économicité de ce projet mérite d'être relevée.

c. Réfection du parking de la Grande Salle

De l'avis de la Municipalité, le parking au Nord-Ouest de la Grande Salle nécessite une réfection en raison d'importantes déformations du sol dues aux racines des arbres.

Le nombre de places de parc pour automobiles sera maintenu, une place de parc pour handicapé sera créée et un parking pour vélos sera ajouté.

La commission relève que ce réaménagement implique la suppression obligatoire d'un arbre. Une couverture filtrante sera maintenue au pied des arbres, sous les places de parc. Par contre la zone de manœuvre et d'accès au garage des employés communaux sera bituminée.

La commission se questionne quant à l'absence de supports pour vélos à l'endroit du parking prévu. Les cyclistes qui prennent le bus, dont les écoliers, ne vont-ils pas utiliser les arbres et arbustes comme support ou simplement renoncer au vélo pour éviter des vols ? Il semblerait opportun d'équiper le parking de supports à vélo pour encourager l'usage recherché.

4. Évaluation de l'ensemble du préavis

La commission reconnaît la pertinence de l'ensemble des investissements prévus. La rencontre avec les représentants de la Municipalité ont permis de mettre en évidence la cohérence entre les préavis 1/2021 et 2/2021, mais aussi avec les décisions du Conseil communal sur le préavis 14/2019 sur les WC publics. Enfin, la Municipalité a pris soin d'impliquer des membres de la commission municipale « mobilité et sécurité » dans l'étude des préavis 1/2021 et 2/2021 pour assurer la vision d'ensemble des aspects de mobilité.

La commission a identifié 3 questions ouvertes qui, pour rappel, sont (1) l'absence d'un abribus ; (2) les limites de la zone 30km/h et (3) l'absence de supports à vélo. Ces trois points pourront être traités ultérieurement sans que cela ne justifie d'atteindre à l'urgence des réalisations prévues.

Concernant le financement des CHF 368'600.- demandés, la Municipalité prévoit un amortissement annuel de CHF 12'286.- et une charge d'intérêt de 3'713.-, ce qui correspond à un intérêt de 1 %. Le total des charges annuelles s'élèvera à CHF 16'000.- (amortissements et intérêts).

Notons qu'il n'est toutefois pas possible d'estimer à ce stade la réduction des charges concernant les transports scolaires. De plus, les coûts présentés par la municipalité restent estimatifs tant que les soumissions ne sont pas rentrées. Dès lors, la commission ne peut donc pas estimer la charge nette globale du projet pour les finances communales. Toutefois, de l'avis unanime de la commission, les réalisations proposées sont pertinentes et les montants présentés sont adéquats au regard des avantages que ces investissements procureront.

Au terme de son étude, la commission réitère son impression très positive sur le préavis 2/2021 dans son ensemble et relève la qualité du travail préparatoire effectué dans l'urgence par la Municipalité.

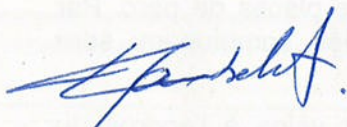
Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission propose unanimement au Conseil communal d'accepter le préavis n°2/2021, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 368'600.-, destiné à la création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la Grande Salle, la réfection de la zone Nord-Ouest du parking de la Grande Salle et la création d'un WC public ;

2. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de CHF 368'600.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans, les charges s'élèveront annuellement à CHF 16'000.- (amortissements et intérêts).

Vufflens-la-Ville, le 10 mars 2021



Raymond Lambelet



Samuel Berthoud



Guillaume de Buren